

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DES MINES A**  
**L'OCCASION DU FORUM**  
**DE MINE AFRICA**

Mesdames et Messieurs, chers invités en vos rangs et qualités,

Permettez-moi, au nom du Président de la République du Mali, Son Excellence Ibrahim Boubacar KEÏTA, de vous remercier pour avoir sacrifié une partie de votre temps si bien précieux pour cette rencontre sur mon pays : le Mali. Je demeure convaincu qu'à l'issue de cette séance de travail vous serez mieux informé sur les réalités de mon pays et que vous serez prêts à y entamer des activités.

Je voudrais entamer mes propos en vous annonçant que le Mali est en train de sortir de la crise multidimensionnelle qu'elle a vécue pendant la période de 2012 à 2013. Permettez-moi aussi de vous signaler que pendant cette période de crise, le secteur a été totalement épargné. La production minière a même connu une certaine croissance pendant cette période.

La tradition minière du Mali est séculaire et légendaire. L'on se souviendra du pèlerinage à la Mecque de l'empereur Mansa Moussa. L'or qu'il emportait avec lui a fait chuter le cours de l'or à Milan et au Caire. Il serait l'homme le plus riche de la planète avec une fortune personnelle estimée à plus de 400 milliards de dollars US.

Le Mali, est le premier producteur d'or de la zone UEMOA, le second dans la zone CEDEAO et le troisième en Afrique avec une production industrielle annuelle moyenne de l'ordre de 50 tonnes depuis plus d'une quinzaine d'années. En prenant en compte la production artisanale estimée à 20 tonnes en 2016 et les projections de production des différentes mines en construction ou en développement, le Mali pourrait bientôt passer à la seconde place des pays producteurs d'or en Afrique.

Avec une dizaine de mines d'or en activité, l'exploitation du métal représente environ 70% des recettes d'exportation et environ 8% du Produit Intérieur Brut (PIB). En 2018, trois autres mines d'or pourront entrer en production. Aujourd'hui environ 400 titres de recherche minière, dont la majorité pour l'or, sont délivrés.

D'importants travaux de recherche géologique et d'inventaire minier réalisés sur fonds propres ou dans le cadre de la coopération bi et multilatérale, ont permis d'une part la création d'une importante base de données et d'autre part l'identification de nombreux indices de minéraux dont la mise en production dans le prochaines années pourrait booster le développement économique du pays.

La vision de notre pays pour le développement de son secteur minier s'articule autour des points suivants :

- faire du secteur privé le moteur de l'économie nationale ;

- centrer le rôle de l'Etat sur la promotion, le suivi et l'évaluation des activités minières;
- promouvoir une industrie minière respectueuse et l'environnement et prenant suffisamment en charge les aspects relatifs au développement communautaire ;
- promouvoir la diversification de la production minière et le développement de la sous-traitance locale ;
- assurer le renforcement des compétences nationales ;
- garantir la transparence dans la gouvernance des revenus générés par le secteur minier;
- etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision, le Mali a mis en place un cadre législatif et réglementaire très attractif qui se résume en quelques points :

- la stabilité du régime fiscal et douanier offrant la possibilité aux acteurs de migrer vers un régime plus favorable ;
- la convention délivrée pour une période de 30 ans ;
- le libre choix des fournisseurs et des sous-traitants pour l'acquisition de biens et services ;
- la libre importation des biens, de matériaux, d'équipements, de machines, de pièces de rechange et de consommables, sous réserve du respect du Code douanier ;

- la libre circulation au Mali de tous les matériaux et biens et de toutes les substances et produits issus de la recherche et de l'exploitation ;
- la libre conversion et le transfert de fonds pour payer les dettes (principal et intérêts) en devises vis-à-vis des créanciers et des fournisseurs étrangers ;
- la libre conversion et le libre transfert des bénéfices nets vers les pays non membres de l'UEMOA et de tous les fonds alloués à l'amortissement des prêts obtenus auprès d'institutions et de filiales non maliennes du titulaire après le paiement de tous les droits et taxes prévus par la loi malienne ;
- la libre conversion et le transfert des bénéfices et des fonds de la liquidation des actifs après paiement des taxes et des droits de douane en vertu de la loi malienne ;
- le choix de la procédure arbitrale pour la résolution des différends ;

Quant au secteur pétrolier, il est régi par le Code pétrolier qui offre pratiquement les mêmes avantages. Il faut signaler seul le contrat de partage de production est en vigueur.

Il faut rappeler que les bassins sédimentaires du Mali couvrent une superficie d'environ 845 000 km<sup>2</sup>. Les récents travaux réalisés ont mis en évidence l'existence d'un important

potentiel pétrolier. Ils également ont permis la constitution d'une importante base de données pétrolières (de géophysique aéroportée, de sismique, de diagraphie, etc.).

En termes de potentialités, le sous-sol malien est très riche et cette richesse est variée. Ses réserves se chiffrent ainsi :

- or plus de 800 tonnes :
- bauxite plus de 2 milliards de tonnes ;
- le fer plus de 2 milliards de tonnes ;
- le lithium plus de 4 millions de tonnes ;
- le manganèse plus de 20 millions de tonnes ;
- l'uranium plus de 11 000 tonnes ;
- 850 millions de tonnes de schistes bitumineux ;
- etc.

Par ailleurs, des opportunités existent dans le domaine de la construction des infrastructures de transport, de la fourniture d'énergie électrique, du renforcement de compétences.

Les services techniques sont dotés de bases de données modernes et fiables. Les données sont accessibles librement.

Mon pays bénéficie de facilité de télécommunication à travers la téléphonie cellulaire qui couvre la majeure partie du territoire.

Toujours dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Mali a entrepris un certain nombre de réformes à savoir :

- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire ;
- l'amélioration de la gestion des titres miniers et pétroliers (à travers MCAS et OGAS), afin de réduire la durée de délivrance des titres miniers ;
- l'amélioration de la base de données minières, à travers le projet de cartographie au 1/50000<sup>ème</sup> du Birimien de Mali-Ouest.

Le Mali a été conforme aux normes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en 2011 et à celles du Processus de Kimberley en 2014.

Je ne saurais terminer sans remercier nos partenaires : Iamgold, B2gold et de l'Ambassade du Canada au Mali pour leur assistance qui a permis de faciliter la participation du Mali à cet événement.

Merci de votre attention.